



Amende pour excès de vitesse en belgique

Par **hervé**, le **21/02/2010** à **21:48**

Bonjour,

Je viens de recevoir en lettre simple, et de la part du parquet Belge de Courtai, un avis à payer, avant le 5 mars, 185€

Celui-ci correspondrait à un excès de vitesse pour le quel je n'ai été ni interpellé, ni informé auparavant du PV mentionné JO/K/9.....

Autrement dit, aucune information ni du lieu précis, ni de l'heure, ni de l'appareil utilisé, ni de l'agent verbalisateur, etc...

S'agissant d'un envoi simple, je pourrais très bien n'avoir jamais rien reçu...

Je souhaite ne pas donner suite

Qu'en pensez-vous ? Quelles pourraient en être les conséquences ?

Pourriez-vous m'indiquer la conduite à tenir.

Dans l'attente et vous en remerciant.

Cordialement